

2023 DDCT 1 DASCO DSOL DAE : Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €) à 3 associations pour le projet EIF-FEL 3

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux besoins des Parisien.n.es étranger.es en matière d'apprentissage du français, la Ville de Paris a initié, en 2016, sous l'égide du Service Égalité, Intégration, Inclusion de la DDCT avec l'appui de la DASCO, de la DAE et de la DSOL, le projet *Réseau EIF-FEL* mis en place avec trois associations partenaires, le Centre Alpha Choisy, le CEFIL et Paroles Voyageuses ainsi que les Cours d'Adultes de Paris de la DASCO.

Depuis 2016, Réseau *EIF-FEL*, s'est déployé dans les 13^e, 14^e, 18^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris. L'extension du dispositif aux 10^e et 11^e arrondissements et le renforcement des moyens humains du projet ont permis de renforcer la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs mobilisés autour des personnes avec des besoins en français. Quelque 5500 personnes ont pu bénéficier d'évaluations assurées dans les pôles de permanences linguistiques EIF-FEL et être ainsi orientées vers des parcours de formation adaptés à leurs profils et leurs projets. Plus de 900 professionnels, formateurs comme prescripteurs, ont suivi des formations centrées sur les enjeux d'évaluation et de construction de parcours de formation en français ; 65 structures dont deux têtes de réseau ont adhéré à la Charte EIF-FEL. La synergie ainsi mise en œuvre permet d'optimiser l'offre en français déployée sur le territoire parisien qu'elle soit soutenue par la Ville de Paris, par l'État ou par la Région Ile-de-France. L'action a bénéficié de financements de la Ville de Paris, de l'État (DGLFLF et DDCS 75/DRIEETS), de l'OPCA Uniformation, de Pôle Emploi et du Fonds européen FAMI (Fonds Asile Migration Intégration).

Afin de renforcer la dynamique enclenchée et d'étendre l'action de Réseau EIF-FEL sur un plus large périmètre parisien, la Ville de Paris, après accord du Conseil de Paris en novembre 2021, a présenté une nouvelle demande de subvention au FAMI en juin 2022. À la suite de l'envoi du dossier de candidature dans le cadre de l'AAP n°01-2022-FAMI du Fonds « Asile Migration Intégration » et d'une période d'instruction, le projet Réseau EIF-FEL 3 a été sélectionné par le Service du pilotage et des systèmes d'information (SPSI) de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022, lors d'un comité de programmation du FAMI 2021-2027. Une convention a donc été transmise par la DGEF pour encadrer le versement de la subvention FAMI pour ce projet. Elle doit être signée par la Maire de Paris dans un premier temps et par la DGEF dans un second temps.

Pour lancer le projet, des conventions de partenariat, qui encadrent les subventions versées à chacune des associations dans le cadre du projet *Réseau EIF-FEL 3* (pour la période 2022-2024), ont été signées à la suite du Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022 et transmises à la

DGEF en août 2022 dans le cadre de la candidature à l'AAP FAMI. La phase d'instruction qui a eu lieu en novembre 2022 a permis d'ajuster le plan de financement et la grille des indicateurs qui avaient été amenés à évoluer entre la candidature et l'instruction. Le coût total du projet ainsi que les indicateurs ont été revus à la baisse. Des avenants aux conventions de partenariat avec les associations doivent donc être signés pour intégrer ces évolutions.

Le montant prévisionnel global du projet s'élève à 2 267 810,71 € dont 75% du FAMI ; 6,26% de la collectivité parisienne (DAE : 60 000 €, DDCT : 43 000 €, DSOL : 39 000 €) et 18,74 % de cofinancements extérieurs (DRIEETS, Pôle emploi).

Le cofinancement du FAMI se répartit de la façon suivante :

- 525 495 € en 2022,
- 579 014 € en 2023,
- 596 301 € en 2024.

Les subventions des trois associations partenaires pour l'année 2023, représentent un montant total de 274 638 €. Elles se répartissent de la façon suivante : 111 248 € pour le CEFIL, 70 078 € pour le Centre Alpha Choisy, 93 312 € pour Paroles Voyageuses.

Il vous est proposé de m'autoriser à signer la convention de subvention entre la Ville de Paris et la DGEF pour le versement des subventions FAMI (recettes) dans le cadre du projet Réseau EIF-FEL 3, ainsi que les avenants aux conventions de partenariat avec les trois associations partenaires de ce projet : Centre Alpha Choisy, CEFIL et Paroles Voyageuses pour verser les subventions aux trois associations pour le projet en 2023.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2023 DDCT 1 DASCO DSOL DAE : Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €) à 3 associations pour le projet EIF-FEL 3

Le Conseil de

Paris

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds « Asile, migration et intégration » ;

Vu le décret no 2022-713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, et des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021-2027 ;

Vu le décret no 2022-796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le fonds « asile, migration et intégration » (FAMI), le fonds pour la sécurité intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021-2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu l'appel à projets AAP n°01-2022-FAMI du Fonds « Asile Migration Intégration » de la Direction Générale des Étrangers en France dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;

Vu la délibération 2021 DDCT 75 DAE DASES DASCO en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets du Fonds « Asile Migration Intégration (FAMI) » programmation 2021-2027;

Vu l'accord du Service du pilotage et des systèmes d'information (SPSI) de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du 2023 par lequel Mme La Maire de Paris propose la signature de la convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et de 3 avenants pour des subventions à 3 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, au nom de la 4^e Commission, par Mme Anne Claire BOUX et M. Ian BROSSAT au nom de la 5^{ème} Commission, par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1^{ère} Commission, par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6^{ème} Commission.

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) avec le Service du Pilotage et des Systèmes d'Information de la Direction Générale des Étrangers en France, autorité de gestion du FAMI pour valider les subventions versées par le FAMI dans le cadre du projet Réseau EIF-FEL 3 (2022-2024).

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 111 248 € est attribuée au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL) (13585) pour le projet « Réseau EIF-FEL 3 » :

- 101 248 € pour le projet 2023_00445 au titre de la DDCT SEII ;
- 10 000 € pour le projet 2023_00446 au titre de la DDCT SPV.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association CEFIL.

Article 3 : Une subvention d'un montant total de 70 078 €, est attribuée au Centre Alpha Choisy (9865), pour le projet « Réseau EIF-FEL 3 » :

- 57 078 € pour le projet 2023_01256 au titre de la DDCT/SEII ;
- 13 000 € pour le projet 2023_01257 au titre de la DSOL.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association Centre Alpha Choisy.

Article 4 : Une subvention d'un montant total de 93 312 € est attribuée à l'association Paroles Voyageuses (11 105) pour le projet « Réseau EIF-FEL 3 » :

- 73 312 € pour le projet 2023_00859 au titre de la DDCT /SEII ;
- 20 000€ pour le projet 2023_05199 au titre de la DAE.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association Paroles Voyageuses.

Article 5 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2023 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.